

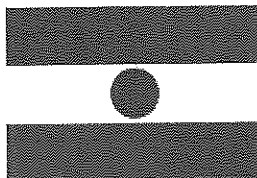
A5
/

AVENANT AU DOSSIER TECHNIQUE ET FINANCIER

**PROGRAMME D'APPUI A LA MISE EN
PLACE DES ENTITES DECENTRALISEES DE
LA REGION DE DOSSO – EXTENSION
(PAMED 2 – EXT)**

REPUBLIQUE DU NIGER

CODE DGD : NN 3012869
CODE NAVISION : NER 12 032 11



LA COOPÉRATION
BELGE AU DÉVELOPPEMENT **.be**

Table des matières

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS	3
INTRODUCTION	4
1 ELÉMENTS DE CONTEXTE.....	5
1.1 EVOLUTION DU CONTEXTE.....	5
1.2 LE PROGRAMME D'AMÉLIORATION DES REVENUS DES FEMMES DE DOSSO – PHASE 2 ...	7
1.3 PROJET PAMED 2	9
1.4 AUTRES INTERVENTIONS DE LA COOPÉRATION BELGO-NIGÉRIENNE.....	12
1.5 LA COOPÉRATION LUXEMBOURGEOISE ET LE PROGRAMME D'APPUI AGRICOLE AU DÉVELOPPEMENT AGRICOLE DURABLE DE DOSSO.....	13
2 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	16
2.1 LES AXES ÉLÉMENTS DE RÉFLEXION	16
2.2 LES ORIENTATIONS RETENUES.....	16
3 PLANIFICATION OPÉRATIONNELLE	19
3.1 OBJECTIF SPÉCIFIQUE.....	19
3.2 RÉSULTATS ATTENDUS	19
3.3 ACTIVITÉS À METTRE EN ŒUVRE	19
3.4 INDICATEURS ET SOURCES DE VÉRIFICATION	24
3.5 ANALYSE DES RISQUES.....	24
4 RESSOURCES.....	25
4.1 RESSOURCES FINANCIÈRES.....	25
4.2 RESSOURCES HUMAINES.....	26
5 MODALITÉS D'EXÉCUTION	27
6 THÈMES TRANSVERSAUX.....	29
7 ANNEXES	30
7.1 ANNEXE 1 : CADRE LOGIQUE.....	31
7.2 ANNEXE 2 : TERMES DE RÉFÉRENCE DU PERSONNEL À RECRUTER	35
7.3 ANNEXE 3 : BUDGET.....	38

ACRONYMES ET ABREVIATIONS

ANFICT	Agence Nationale pour le Financement des Investissements de Collectivités Territoriales
APS	Avant-Projet Sommaire
ARMFD	Appui aux Revenus Monétaires des Femmes de Dosso
AT(I)	Assistant Technique (Internationale)
CFGCT	Centre de Formation en Gestion pour les Collectivités Territoriales
COFOCOM	Commission Foncière Communale
COFODEP	Commission Financière Départementale
CT	Collectivité Territoriale
CTB	Coopération Technique Belge
DAO	Dossier d'Appel d'Offres
DGD	Direction Générale chargée de la coopération au développement
DNPGCA	Dispositif National de Prévention et de Gestion des Crises Alimentaires
DR	Développement Rural
DR/	Direction Régionale de...
DTF	Dossier Technique et Financier
FAFA	Facilité d'Appui aux Filières Agricoles
FBSA	Fonds Belge de Sécurité Alimentaire
FAR	Fonds de Développement Régional
FCFA	Franc de la Communauté Financière de l'Afrique
FDC	Fonds de Développement Communal
FDL	Fonds de Développement Local
I3N	Initiative « les Nigériens nourrissent les Nigériens »
INRAN	Institut National de Recherche Agronomique du Niger
MP/PF/PE	Ministère de la Population, de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant
MCV	Mécanisme Ciblant les Vulnérables
MTR	Mid-Term Review (<i>Evaluation à Mi-Parcours</i>)
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
OP	Organisation paysanne
OSV	Observatoire de Suivi de la Vulnérabilité
PAC	Programme d'Actions Communautaires
PAMED	Programme d'Appui à la Mise en place des Entités Décentralisées
PHVP II	Programme d'hydraulique villageoise et pastorale
PTF	Partenaire Technique et Financier
PV	Procès-Verbal
PVDT	Projet Valorisation des eaux de Dosso et Tillabéry
SAF	Schéma d'Aménagement Foncier
SAP	Système d'Alerte Précoce
SCAP/RU	Système Communautaire d'Alerte Précoce et de Réponse aux Urgences
SDR	Stratégie de Développement Rural
SDRP	Stratégie accélérée pour le Développement et la Réduction de la Pauvreté
SMCL	Structure Mixte de Concertation Locale
STD	Service Technique Déconcentré
TDR	Termes de Référence

INTRODUCTION

Le Programme d'Augmentation des Revenus Monétaires des Femmes de la Région de Dosso phase 2 (ARMFD II) a été clôturé de manière anticipée le 10 janvier 2014.

Dans un courrier daté du 02 janvier 2014, le Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération, de l'intégration Africaine et des Nigériens à l'extérieur de la République du Niger a proposé à l'ambassade de Belgique – Bureau de Coopération – le transfert de 800.000 Euros sur le reliquat de 2.400.000 Euros du programme ARMFD II vers le Projet d'Appui à la Mise en Place des Entités Décentralisées de la région de Dosso (PAMED II – Extension), pour alimenter le fonds d'Allègement des tâches des femmes – ADT.

Le présent document a pour objet de proposer un Document Technique et Financier Additionnel au DTF existant. La première partie résume le contexte d'intervention, en portant une attention particulière à la présentation du projet ARMFD II et du PAMED II. Il ressort de l'analyse que le PAMED II, dans sa conception actuelle, appuie déjà la mise en œuvre de nombreux micro-projets contribuant à l'allègement des tâches des femmes ou à l'amélioration de leurs revenus. Il réalise ces appuis au travers du Fonds de Développement Communal et dans le respect de la maîtrise d'ouvrage communale.

Le chapitre 2 présente les orientations stratégiques retenues pour l'affectation du reliquat de 800.000 Euros. L'option proposée est d'adapter le cadre logique avec l'ajout d'un nouveau résultat au PAMED II. La création de ce nouveau résultat permettra de mettre en œuvre des actions spécifiques pour lesquelles le recours à la maîtrise d'ouvrage communale n'est pas considérée comme un mécanisme pertinent et efficace. Il s'agit notamment :

- Des micro-projets visant à la distribution de cheptel ou d'intrants agricoles à des groupements de femmes : la longueur des procédures (inscription au Plan de Développement Communal, au Budget Communal, marchés publics,...) ne permet pas d'apporter des réponses rapides et adaptées aux besoins des populations.
- Des projets plus conséquents visant à réaliser des adductions d'eau potable : la maîtrise d'ouvrage communale est dans ce cas un mécanisme pertinent, mais force est de constater que les communes sont encore trop faibles et qu'elles n'ont pas les capacités d'absorption nécessaires pour gérer ce type d'activité. Afin de ne pas alourdir la charge des communes, une délégation de maîtrise d'ouvrage à la direction de l'hydraulique permettra d'agir de manière plus efficace.

Le chapitre 3 décrit la planification opérationnelle pour la mise en œuvre des activités, à savoir :

- Une phase d'analyse et de préparation, qui permettra à l'équipe du PAMED II d'identifier les groupements de femmes qui avaient été encadrés par le projet ARMFD II, tout en faisant la synthèse des documents disponibles.
- L'identification et la mise en œuvre de micro-projets d'allègement de tâches ou d'amélioration des revenus en faveur de groupes vulnérables, mais selon des modalités de mise en œuvre différentes de celles actuellement définies au niveau du résultat 3 du PAMED.
- La mise en œuvre d'actions spécifiques d'adduction d'eau potable, avec une maîtrise d'ouvrage déléguée à la direction de l'hydraulique et en étroite collaboration avec le programme d'hydraulique villageoise et pastorale (PHVP II) actuellement en cours.
- L'accompagnement des groupements bénéficiaires pour l'identification et la mise en œuvre de leurs projets.

En termes de ressources (Partie 4) le DTF additionnel prévoit un renforcement de l'équipe actuelle du PAMED par trois agents supplémentaires.

1 ELEMENTS DE CONTEXTE

1.1 Evolution du contexte

1.1.1 La décentralisation

La politique nationale de décentralisation est une politique majeure de réforme de l'Etat. Elle est transversale, intersectorielle et appelle à l'harmonisation des interventions de l'ensemble des acteurs. Visant à faire des collectivités territoriales des entités démocratiques fortes, elle s'articule autour de 6 objectifs /axes stratégiques.

- ✓ développer les capacités d'intervention des collectivités territoriales pour les amener à mieux assumer leurs compétences ;
- ✓ renforcer la déconcentration en vue d'un accompagnement plus efficace et efficient des collectivités territoriales ;
- ✓ développer l'offre et l'accès des services de proximité aux populations ;
- ✓ articuler les politiques et programmes sectoriels avec la décentralisation pour un développement territorial harmonieux ;
- ✓ promouvoir le développement économique local, la participation des populations et le contrôle citoyen dans la gestion des affaires locales ;
- ✓ assurer le financement de la décentralisation et des collectivités territoriales.

La mise en œuvre de ces axes doit concourir à l'atteinte des résultats ci-après :

- ✓ les collectivités territoriales assument efficacement leurs compétences ;
- ✓ la déconcentration est renforcée et les services territoriaux de l'Etat assurent de façon efficace et efficiente l'accompagnement et l'encadrement des collectivités territoriales ;
- ✓ l'offre et l'accès des services de proximité aux populations sont développés avec la permanence et la fluidité requises ;
- ✓ les politiques et programmes sectoriels sont mieux articulés avec la décentralisation pour un développement territorial harmonieux ;
- ✓ le développement économique local, la participation des populations et le contrôle citoyen dans la gestion des affaires locales sont promus. ;
- ✓ le financement de la décentralisation et des collectivités territoriales est mieux assuré.

En dépit des progrès et des chantiers importants en cours, le processus de décentralisation n'est pas au rythme souhaité. A titre d'exemple, les transferts de compétences ne sont pas accompagnés d'un transfert effectif de ressources aux communes avec conséquence que celles-ci rencontrent des difficultés majeures pour assumer leurs rôles de maîtres d'ouvrage.

En conséquence, les Partenaires Techniques et Financiers souhaiteraient de la part des autorités nigériennes plus d'engagement et de moyens conséquents pour accompagner la question de la décentralisation et l'opérationnalisation de l'Agence Nationale pour le Financement des Collectivités Territoriales (ANFICT).

Il faut cependant noter l'émergence effective de la région en tant qu'entité décentralisée. Avec l'appui de la coopération luxembourgeoise, elle a acquis une légitimité certaine dans la région de Dosso.

1.1.2 La stratégie I3N

Le gouvernement nigérien a adopté en 2012 la stratégie I3N : Initiative « Les Nigériens nourrissent les Nigériens », qui a remplacé la stratégie de Développement Rural qui servait jusque-là de cadre de référence.

Les défis de l'agriculture au Niger selon le cadre stratégique de l'I3N sont les suivants : « (i) produire dans le respect de l'équilibre des écosystèmes (développement durable), (ii) assurer la sécurité alimentaire, (iii) accroître l'investissement privé structurant et générateur d'emplois dans le secteur, (iv) gérer les filières rurales avec transparence et trouver des marchés rémunérateurs pour les produits agro-sylvo-pastoraux, (v) accroître les investissements publics dans la région (augmentation de la délégation des crédits, mobilisation des ressources extérieures) et améliorer le taux d'absorption des crédits, (vi) renforcer la gouvernance, asseoir une coordination efficace des actions de développement rural (suivi-évaluation, communication, concertation, mise en commun des données produites). L'I3N est un programme d'investissement prioritaire construit autour des axes suivants : (i) l'accroissement des productions sous irrigation ; (ii) la modernisation des systèmes de production sous pluies ; (iii) le programme de sécurisation des systèmes de production animale ; (iv) l'intensification des systèmes de production animale à cycle long ; (v) l'intensification des productions animales de cycle court ; (vi) la gestion durable des terres et de la biodiversité ; (vii) la valorisation des produits forestiers ligneux et non ligneux ; (viii) la transformation et commercialisation des produits ; (ix) la prévention et gestion des crises alimentaires et catastrophes ; (x) l'amélioration de l'état nutritionnel des nigériens et ; (xi) le renforcement des capacités pour la mise en œuvre de l'Initiative 3N. »

Un code de financement a été proposé en février 2014 par le Ministère de l'Agriculture afin de contribuer au financement de la stratégie I3N. Le mécanisme est structuré autour de trois (3) guichets. Il s'agit de (1) du guichet « facilités d'appui aux initiatives des communes », (2) du guichet « facilités d'appui directs aux opérateurs privés » et (3) du guichet « Mécanisme Ciblant les Vulnérables (MCV) ».

Le code de financement est accompagné des procédures précisant les processus d'accès aux financements et les obligations post financement. Il désigne l'ANFICT comme principal animateur du guichet « facilités d'appui aux initiatives des communes ». En attendant l'opérationnalisation de l'ANFICT et de ses démembrements ; les Conseils régionaux animeront ce guichet, à travers des appels à projets.

1.1.3 Problématique du genre

L'organisation sociale traditionnelle de la société nigérienne est de type patriarcal dans la majorité des communautés. Les groupes ethniques du Niger, malgré la diversité de leurs croyances et pratiques, ont en commun de partager la même perception différenciée des rôles masculins et féminins. Dans tous ces groupes, les relations familiales entre les hommes et les femmes sont édifiées, à partir d'une inégalité fondamentale entre l'homme, chef de famille et la femme, mère et épouse.

Cette inégalité se matérialise notamment par les éléments suivants (SDRP 2008-2012) :

- ✓ Une faible participation des femmes dans la vie professionnelle active : 24,7% des actifs sont des femmes ; environ 17 heures par jour sont consacrées par les femmes à des tâches domestiques en milieu rural.
- ✓ Des inégalités d'accès à l'éducation et à la formation : le taux brut de scolarisation en 2006 des filles était de 44% contre 63% pour les garçons¹ ; en milieu rural, 7 filles sont inscrites à l'école primaire pour 10 garçons et le rapport est de 5 sur 10 pour le secondaire. Le taux d'alphabétisation des femmes est de 12% . Seules 3,5 femmes savent lire pour 10 hommes. Les femmes ont une exposition élevée au risque sanitaire. Le taux de mortalité maternelle est particulièrement élevé. Le taux de fécondité est estimé à 7,1 enfants par femme en âge de

¹ Programme Décennal de Développement de l'Education (PDDE) Composante Accès

procréer : le taux de prévalence de la contraception est de 6% pour les contraceptifs modernes et de moins de 10% tous contraceptifs confondus,

- ✓ Des disparités en matière d'accès aux actifs financiers : seulement 17,5% des demandes de crédit des ménages des femmes sont satisfaites (contre 26,3% pour les ménages dirigés par les hommes),
- ✓ Des disparités en termes d'accès aux actifs physiques : 4,6% des ménages dirigés par les femmes possèdent une exploitation agricole contre 79,8% pour les hommes.

Outre le faible niveau d'instruction, l'accès limité aux facteurs de production, le faible accès à l'emploi, la faible participation aux instances de prise de décisions, les femmes sont accablées par les tâches domestiques. Elles subissent des mariages précoces, des grossesses rapprochées, les violences conjugales ou familiales. Elles font également face à trois types de droit qui leur sont peu favorables (droit coutumier, droit musulman et droit moderne) et à l'application non effective de la loi sur le quota, notamment les dispositions qui octroient 25% des postes dans l'administration.

La situation de la femme dans la région de DOSSO est caractéristique de ces inégalités. Elle peut être résumée comme suit :

- ✓ Les femmes représentent 50,6% de la population, avec une proportion de 4,7% des ménages avec femmes chef de famille
- ✓ L'espérance de vie des femmes est de 46, ans avec un taux d'alphabétisation de 7,7% (contre 24,4% pour les hommes). Le taux de scolarisation des filles : 49,24 %.
- ✓ Les écarts de revenus entre femmes et hommes sont de 47% et les femmes travaillent en moyenne 17 heures par jour. L'écrasante majorité du temps des femmes se passe à effectuer trois tâches domestiques très contraignantes qui sont : le puisage de l'eau, la mouture des céréales et la collecte du bois de feu.

1.2 Le Programme d'Amélioration des Revenus des Femmes de Dosso – Phase 2

1.2.1 Cadre général

Le programme visait à améliorer la situation socio-économique des femmes dans la région de Dosso. L'objectif spécifique était de promouvoir équitablement « le potentiel et la position de la femme au sein de l'économie du ménage et dans l'économie de marché ». Il a démarré en juin 2010 pour une durée prévue de cinq ans, dont 48 mois de phase opérationnelle, avec un budget total de 5 276 661 €. Le programme était placé sous la tutelle du Ministère de la Population, de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant (MP/PF/PE).

Quatre axes complémentaires ont été définis :

- (i) Accroissement des rendements, de la productivité et de la qualité des productions réalisées par les femmes ;
- (ii) Meilleurs accès aux services financiers pour les femmes ;
- (iii) Allègement des tâches pour les femmes ;
- (iv) Formation et renforcement des compétences organisationnelles des femmes.

Les activités prévues en matière d'allègement des tâches pour les femmes étaient les suivantes :

✍ Activité 3.1. : Réhabiliter les équipements installés dans la Phase I

L'évaluation des activités d'allégement des tâches DT mises en place sous ARMFD I a fait ressortir un certain nombre de difficultés à résoudre: mauvaise qualité du moulin (pannes, non-fonctionnement de la décortiqueuse), écroulement de l'abri du moulin, manque d'outils et de pièces de rechange, détérioration des foyers améliorés en saison des pluies et manque de matériel, difficulté de remontée de la puisette chargée d'eau, défaut de construction (dosages du ciment), étroitesse de la plateforme entre le puits et son mur de protection, etc.... :

✍ Activité 3.2. : Mettre en place des équipements adéquats en vue d'alléger la pénibilité des tâches des femmes dans les villages d'extension. Il s'agissait notamment :

D'équipements collectifs tels que des points d'eau, (installation de portiques multi poulies puis réhabilitation des puits) par le curage, des forages,....

D'équipements semi-collectifs productifs : aménagement de sites et de bas-fonds pour le maraîchage, équipements de minoteries (moulin et batteuse de mil) , fourniture des charrettes

De petits équipements sous forme de crédits: les unités d'extraction d'huile d'arachide (UEH), charrettes (asines et bovines).

✍ Activité 3.3 Aménager des espaces collectifs pour les femmes

L'activité prévoyait notamment l'aménagement d'espaces de marchés réservés aux femmes, la gestion collectives de boutiques collectives d'intrants, la création de pépinières,....

✍ Activité 3.4 : Appuyer l'encadrement des comités de gestion

L'activité prévoyait un accompagnement des comités mis en place pour assurer la gestion des infrastructures et équipements mis en place avec l'appui du programme. Cet appui couvrait les aspects de maîtrise technique et de gestion financière de l'activité. Cet encadrement devait être confié à des ONG locales et aux Services Techniques Déconcentrés.

1.2.2 Quelques conclusions et recommandations de l'évaluation à mi-parcours

L'évaluation à mi-parcours a été réalisée en mars 2013. L'évaluation finale s'est faite au début de l'année 2014. Les principales conclusions et recommandations pouvant être exploitées en tant que leçons pour la formulation sont les suivantes :

✍ Les principales conclusions

Le suivi des réalisations a été pour l'essentiel délégués aux Services Techniques Déconcentrés et aux agents communaux, qui n'ont pas un intérêt direct ni les compétences pour assurer ces tâches. La décision de ne plus faire recourir à des ONG pour l'encadrement des groupements a été une des causes majeures des retards d'exécution. Elle a privé le programme d'un important moyen d'action.

L'organisation du travail par composante ne permet pas de concentrer les moyens fournis pour une bonne efficacité des résultats concrets.

La distinction faite entre les Activités Génératrices de Revenus et les activités d'allégement des tâches est considérée comme peu opérationnelle. La mise en place d'un moulin peut contribuer à alléger les tâches des femmes, mais l'activité doit également être rentable et dégager des revenus.

Le Fonds d'Investissement destiné à définir les critères d'éligibilité et les mécanismes de sélection des micro-projets n'a pas été mis en place. Cet outil est indispensable pour mettre en œuvre une politique de soutien transparente en faveur des groupements de femmes.

Les principales recommandations

- ✓ Adoption d'une attitude volontariste et claire, incluant la définition a priori de modèles d'activités optimisées aux plans technique, commercial et financier, qui constitueraient l'offre du programme (liste non contraignante, à adapter durant la vie du programme). Il s'agit de définir des « modèles » éprouvés techniquement, dont la faisabilité et la pertinence en regard des résultats attendus ont été démontrées par la pratique.
- ✓ Définition des procédures d'instruction et de sélection des projets éligibles, ainsi que des procédures d'accompagnement : « Un manuel de financement pour ce type d'action est à formaliser /finaliser d'urgence. Il devra, comme c'est l'usage, associer les différentes parties prenantes à la décision, selon des critères objectifs et une procédure transparente (FAFA Benin »).
- ✓ Prise en compte de la nécessité absolue de procéder à un accompagnement (« coaching » de gestion et technique) après la réalisation de l'investissement et pendant une période suffisante pour réduire les risques d'échec.
- ✓ Renforcement de l'équipe technique et implication des partenaires dans l'instruction de projets, le suivi de leur mise en œuvre et l'appui conseil aux promotrices concernées.

La mission apportait les précisions suivantes au niveau des micro-projets :

- ✓ Exploiter les demandes déjà exprimées et en susciter d'autres via des appels à projets ;
- ✓ Définir des enveloppes budgétaires de principe, en cohérence avec l'équité géographique et l'équilibre thématique à respecter.
- ✓ Prendre en compte la dimension filière au stade de la faisabilité des dossiers en considérant l'ensemble des activités selon un logique aval → amont (demande et valorisation, commercialisation, production et appuis à la production) ;
- ✓ Ne pas exclure les dossiers qui ne concernent pas ces filières dès lors qu'ils contribuent à l'atteinte des objectifs en matière de revenus ou d'allégement des tâches féminines ;

La MTR propose de considérer, comme interlocuteurs directs les groupes cibles de femmes : le principe de la MO communale devrait être considéré comme un principe de subsidiarité par exception et l'intensité de sa mise en œuvre sera modulée en fonction de la taille des réalisations et des groupes cibles.

1.3 Projet PAMED 2

Le projet PAMED 2 s'inscrit dans la continuité du PAMED 1, qui a été mis en œuvre dans la région de Dosso entre 2006 et 2010. Ses réalisations ont été unanimement appréciées. Un premier DTF a été élaboré en 2011 sur base d'une contribution du FBSA de 4,5 millions d'Euros. Le 03 octobre 2011, le Comité des Partenaires a décidé d'affecter une enveloppe complémentaire de 4.000.000 d'Euros. La formulation de cette intervention complémentaire a été finalisée fin octobre 2012 et la convention spécifique a été signée en juillet 2013. Au niveau opérationnel, le PAMED II et son extension fonctionnent comme une seule et même intervention. La fin du projet est prévue pour juillet 2018.

Le PAMED 2 a pour objectif global d'améliorer la sécurité alimentaire dans la Région de Dosso. Son objectif spécifique est que la gouvernance locale dans le domaine de la sécurité alimentaire est améliorée dans la Région de Dosso. Pour atteindre ces objectifs, quatre résultats ont été retenus:

- ✓ Résultat 1 : Les mécanismes de gouvernance locale sont développés et mis en œuvre conformément au processus de décentralisation ;
- ✓ Résultat 2 : Les acteurs du développement local ont la capacité de jouer leur rôle dans l'amélioration de la sécurité alimentaire.

- ✓ Résultat 3 : Sous l'impulsion des collectivités locales, des investissements sont réalisés et des services sont mis en place pour améliorer durablement la sécurité alimentaire.
- ✓ Résultat 4 : Les dispositifs de suivi, d'apprentissage et de coordination sont fonctionnels dans les communes et au niveau de la région et alimentent la réflexion régionale et nationale sur l'amélioration de la sécurité alimentaire dans un contexte de décentralisation.

Le PAMED II a été formulé en portant une attention particulière à la problématique du genre. Un des indicateurs du résultat 3 précise par exemple que 60 % des projets communautaires appuyés au travers du Fonds de Développement Local visent des groupements de femmes et/ou des populations très vulnérables. Il est prévu que l'impact potentiel des projets sur le travail des femmes ou sur l'environnement soit examiné de manière systématique et que des discriminations positives sont accordées aux projets ayant un impact positif sur ces aspects.

La zone d'intervention du PAMED II couvre 14 dans les départements de LOGA, DOGONDOUTCHI, TIBIRI et BOBOYE. Il s'agit des communes de Loga, Sokorbé, Dogonkiri, Kiéché, Douméga, Falwel, Fakara, Kankandi, Harikanassou, Birni N'Gaouré, Koygolo, N'Gonga, Fabidji et Kiota.

La carte ci-après présente la répartition géographique des projets ARMFD II et PAMED II dans la région de Dosso.



1.3.1 Le Fonds de Développement Communal

Le PAMED a mis en place un Fonds De Développement Communal. Ce fonds est destiné à soutenir les investissements communaux. Trois guichets distincts ont été prévus :

- ✓ (i) Un guichet pour les investissements dans les services publics de proximité,
- ✓ (ii) Un guichet pour l'appui aux activités économiques/productives d'initiatives communautaires,
- ✓ (iii) Un guichet destiné au financement des projets intercommunaux portés par deux ou plusieurs communes.

Les principes de mise en œuvre sont les suivants :

- ✓ Le respect de la maîtrise d'ouvrage communale, y compris en matière de gestion des marchés publics. Dans le cas des initiatives communautaires, cette maîtrise d'ouvrage est exercée en partenariat avec la communauté, l'organisation ou le groupement, initiateur du projet, et à qui la commune délègue l'exploitation de l'ouvrage ou du service mis en place à travers le FDL.
- ✓ L'alignement sur les procédures de gestion financière applicables aux communes à travers le versement des subventions aux communes sous forme « d'aide financière » versées directement dans le budget des collectivités bénéficiaires ;
- ✓ La non conditionnalité du financement du FDC à une contrepartie financière de la commune, en contrepartie d'un engagement de la commune d'améliorer ses performances fiscales et sa gouvernance décrites dans le contrat d'objectifs en annexe 1 et 2 ;

Le projet a démarré au cours du premier semestre de 2012 et l'équipe du programme a été opérationnelle en août 2012. Les premiers mois d'activité ont été consacrés au travail de cadrage, d'affinement des approches, de planification et d'analyse du contexte institutionnel et des partenariats possibles.

1.3.2 Etat d'avancement du projet PAMED II

Le Fonds de Développement Communal a été lancé en 2013 et les premiers investissements communaux sont en cours de réalisation. Quarante projets ont été soutenus en 2013 et 66 sont en cours de réalisation pour 2014 dans le cadre de contrats d'objectifs définis avec les 14 communes d'intervention.

L'analyse du portefeuille de projet montre que plus de 60 % des projets ont un impact potentiel sur l'allègement des tâches au sens décrit dans le Résultat 3 du projet ARMFD ou contribuent à améliorer les revenus de groupements féminins. Citons notamment :

- ✓ Vingt-quatre projets portant sur la reconstitution de cheptel ou l'embouche bovine, au profit de groupements majoritairement ou exclusivement féminins.
- ✓ Dix-huit projets de banques céréalières (constructions et/ou stock) avec un équilibre Hommes/femmes dans les comités de gestion.
- ✓ Quinze micro-projets de moulins et cinq micro-projets visant à produire de l'huile d'arachide, pour la plupart mis en œuvre par des groupements de femmes et contribuant à l'allègement des tâches.
- ✓ Seize micro-projets visant l'aménagement de sites maraîchers ou de mares, au profit de groupements majoritairement ou exclusivement féminins.
- ✓ Huit projets portant sur l'aménagement de points d'eau, et contribuant à l'allègement des tâches.
- ✓ Autres projets de boutiques d'intrants, de parcs de vaccination, de marchés à bétail, de

production de semences, ... pour lesquels la problématique du genre est prise en compte.

Cette analyse du portefeuille de projets montre cependant que le PAMED II a des difficultés à concilier des objectifs de réduction de l'insécurité alimentaire et des objectifs de renforcement de la gouvernance locale. Les micro-projets de repeuplement de cheptel, de soutien à des activités d'embouche ou de fournitures de semences devraient être mis en œuvre au travers de mécanismes plus « souples » que le Fonds de Développement Local, afin de réagir rapidement et efficacement aux problèmes de sécurité alimentaire.

Les communes ne disposent pas de personnel technique propre et la mobilisation des services techniques déconcentrés est souvent difficile. Les capacités d'absorption des communes sont limitées à deux niveaux : (1) leurs capacités à identifier et mettre en œuvre un nombre significatif de projets cohérents (2) les capacités financières à assumer par la suite les coûts d'entretien des ouvrages réalisés. Les prestataires (bureaux d'études, ONG, entreprises, STD, projets) n'ont pas d'interlocuteur techniquement formé au niveau de la commune et sont ainsi souvent appelés à se substituer à leur rôle.

Dans le cadre du résultat 1, le PAMED II a appuyé le recrutement d'agents communaux et intercommunaux, qui auront pour missions d'accompagner les communes. Il est encore trop tôt pour juger de l'efficacité de cette mesure.

1.4 Autres interventions de la coopération Belgo-nigérienne

1.4.1 NER 12 034 11 Programme d'Hydraulique Villageoise et Pastorale dans la région de Dosso – phase II

Cette deuxième phase du Programme d'Hydraulique Villageoise et Pastorale dans la région de Dosso vise la poursuite de l'amélioration des conditions d'approvisionnement en eau potable, d'hygiène et d'assainissement des populations cibles des villages et des zones pastorales de la région de Dosso par la réalisation de nouveaux points d'eau modernes, la réhabilitation/optimisation d'anciens points d'eau modernes, la construction de latrines familiales et publiques et le renforcement des capacités des bénéficiaires, et des acteurs chargés de la mise en œuvre du projet.

L'exécution du PHVP II se fait en cogestion entre le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement et la CTB. Le projet a été formulé en 2011 mais a démarré en juillet 2013. L'ATI co-responsable du projet est entré en fonction le 16 novembre 2013 et la SMCL de démarrage a eu lieu en février 2014. Le programme est actuellement en phase de démarrage.

L'évaluation finale réalisée en 2011 de la première phase du PHVP ayant montré que la poursuite de cette intervention revêtait tout son sens, afin de pérenniser les acquis, de renforcer le secteur et de capitaliser sur la thématique de l'eau et de l'assainissement en milieu rural, le PHVP II a été formulé et démarré le 1er juillet 2013.

Le projet intervient dans les départements de Dogondoutchi et de Tibiri (Voir carte). Le PAMED II intervient également dans certaines communes de ce département et sur la même problématique d'approvisionnement en Eau Potable.

Etant entendu que le projet d'Hydraulique Villageoise ne dispose de moyens suffisants pour couvrir toutes les besoins dans les communes identifiées, le chevauchement des zones d'intervention n'est pas un problème en soi. Par contre, les modalités de mise en œuvre sont différentes. Contrairement au projet PAMED où la Maîtrise d'ouvrage est communale, la Maîtrise d'Ouvrage est ici assurée par la Direction Régionale de l'Hydraulique.

Le travail d'intermédiation sociale est assuré par des opérateurs locaux (ONGs ou bureaux d'études) sélectionnés après appel à manifestation d'intérêt et appel à propositions. La délégation de la gestion des ouvrages est réalisée sur base d'un appel d'offre : la gestion est confiée à des privés ou des

associations d'usagers, qui doivent en assurer la maintenance. Cette modalité de délégation de gestion sera analysée pour alimenter la réflexion du PAMED.

1.4.2 NER 08 027 11 – AI MPPF/PE – Appui Institutionnel au Ministère de la Population, Promotion de la Femmes et Protection de l'Enfant

Le projet AI MP/PF/PE a pour objectif de renforcer les capacités institutionnelles et organisationnelles du MP/PF/PE essentiellement au niveau central et ce à travers l'appui à l'amélioration des capacités en gestion du MP/PF/PE, le renforcement du suivi-évaluation, du rapportage, de la gestion de l'information et de la communication.

Outre l'appui au niveau central, le projet a dans ses résultats l'appui à la prise en compte du genre au niveau décentralisé et plus précisément dans les régions de Diffa, Dosso et Zinder (Résultat 3). Ce résultat est par ailleurs le seul résultat opérationnel visant la mise en œuvre de la Politique Nationale Genre (PNG).

Les activités mises en œuvre sous ce résultat sont essentiellement la sensibilisation et la formation des cadres régionaux, des élus locaux à la prise en compte du genre dans les différentes planifications régionales, départementales et communales (plan de développement communal, plan de développement régional, ...).

Plusieurs formations en faveur des femmes dites leader ont également été assurées par le MP/PF/PE au niveau de la région de Dosso.

Au-delà des formations, le projet va appuyer, dans le courant du 2ème semestre 2014, 3 communes de la région de Dosso (Kiéché, Birni N'Gaouré et Falwel) pour l'intégration du genre dans leur PDC respectif. Une complémentarité au niveau du PAI/genre et du PAMED II pourrait se faire à ce niveau. Le PAMED II pourrait éventuellement appuyer, à travers le FDC, les activités « sensibles au genre » qui s'inscriraient dans les PDC révisés.

Le projet a dû se limiter à 3 communes sur les 14 communes que compte la région de Dosso étant donné le budget limité disponible. (250 000 € pour le résultat 3 et à répartir entre les 3 régions ciblées).

Enfin, le PAI/genre envisage de capitaliser l'(es) expérience(s) du «Centre Multifonctionnel des Femmes» mis en place par l'ARMFD.²

1.5 La coopération Luxembourgeoise et le programme d'Appui Agricole au Développement Agricole Durable de DOSSO

L'objet n'est pas ici de dresser un tableau exhaustif des actions de la coopération luxembourgeoise mais de présenter les évolutions susceptibles d'avoir des impacts sur la mise en œuvre du PAMED II.

Le programme d'appui à la mise en œuvre de la SDR-Dosso (PARDO – intervention NIG/018) prévoit un budget de 11,5 M d'EUR et une durée de 5 ans. Le programme inclut, entre autres, i) un appui à la mise en œuvre du Code rural et au processus d'élaboration du SAF, ii) la réalisation d'aménagements hydro-agricoles, iii) le renforcement des filières porteuses, iv) l'amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement et v) le renforcement des capacités au niveau régional et local.

- ✓ Dans le cadre de sa composante 5, la coopération luxembourgeoise finance **des projets d'adduction d'eau potable**, qui contribuent fortement à la réduction de la pénibilité des tâches de corvée d'eau pour les femmes. Il s'agit d'une activité où des synergies sont possibles dans les communes d'intervention.
- ✓ Dans le cadre de sa composante 3, la coopération luxembourgeoise a également mis en place un Fonds de Développement Régional (FAR). Le processus est porté par la Région, qui a dans

² Cette expérience, bien que pas encore capitalisée, servirait de référence et serait répliquée par la coopération espagnole dans la région de Maradi

ses mandats le développement économique de la région de Dosso.

- ✓ Un premier appel à proposition a été ouvert en 2013, avec pour objectif de contribuer au développement agricole durable dans la Région de Dosso à travers le **co-financement, ou la subvention des initiatives des producteurs, de leurs organisations et des collectivités de la Région dans les domaines de la promotion de la petite irrigation et du développement des filières agricoles**. Les composantes prévues sont les suivantes :

1. Composante A : promotion de la petite irrigation

- ✓ Cette facilité prévoit le financement d'ouvrages de captage, de moyens d'exhaure, de groupes électrogènes. Parmi les actions exigées au niveau des promoteurs figurent le développement d'au moins deux activités de transformation de produits agricoles contribuant à mieux les valoriser et générer un meilleur gain (une stratégie de développement de chaînes de valeur) et des actions de structuration des producteurs.
- ✓ Les demandeurs éligibles sont les organisations de producteurs de la région de Dosso, les promoteurs des filières de transformation et de commercialisation ou des producteurs individuels. Une contribution de 15 % est demandée. Pour rappel, le PAMED travaille sur ce même type de projets mais en maîtrise d'ouvrage communale (Guichet 2). Les aspects de valorisation des productions ne sont pas pris en considération.

2. Composante B1 : Investissements structurants

- ✓ Cette facilité prévoit le financement de pistes de desserte, de magasins de stockage, comptoirs (établissement commercial), les marchés (hors marchés à bétail) et Marchés à bétail. Parmi les actions exigées figurent l'inscription d'un budget d'entretien dans le budget, communal, la participation des usagers à la gestion, transparence, la structuration des producteurs / productrices dans l'usage et la gestion des investissements,
- ✓ Comme pour le PAMED II, les demandeurs éligibles sont les communes. Le FAR exige par contre qu'une union de producteurs de la région de Dosso soit partenaire. La contribution demandée est de 15 %, alors que le PAMED ne demande pas de contrepartie financière.

3. Composantes B2 et B3 : investissements des Organisations Paysannes en renforcement des capacités et en équipements

- ✓ Cette facilité prévoit des appuis à la production, à la transformation, à la conservation et à la commercialisation. Parmi les actions exigées figurent : le développement d'au moins deux maillons d'une chaîne de valeur agricole et partenariat avec les autres maillons de la filière, la structuration des producteurs / productrices, des formations sur les techniques d'irrigation et les itinéraires techniques pour cultures irriguées.
- ✓ Le premier appel à proposition réalisé par le projet a connu un franc succès. Les principales constatations Nous noterons notamment :
 - Le mécanisme proposé par le FAR diffère de celui du PAMED pour ce qui concerne les investissements communaux, ce qui pose un problème de cohérence au niveau des bailleurs.
 - De nombreux projets proposés dans la composante 1 étaient portés par des groupements de femmes, notamment au niveau des filières arachide, riz et tomates. Mais la demande sur les activités de production et de transformation d'arachides étaient particulièrement fortes, au point que certains projets n'ont pas été retenus pour maintenir un certain équilibre.
 - Si le promoteur de projets ne dispose pas des compétences requises pour assurer la maîtrise d'ouvrage, il peut désigner un partenaire garant ou un maître d'ouvrage délégué disposant de cette capacité, garant du financement et responsable de l'appui conseil auprès du demandeur. Cette option paraît particulièrement intéressante quand elle permet à des groupements de

producteurs ou de productrices de s'intégrer dans les organisations professionnelles agricoles (partenaire garant) qui garantissent de la sorte une certaine durabilité du service d'appui.

2 ORIENTATIONS STRATEGIQUES

2.1 Les axes éléments de réflexion

Les orientations stratégiques de l'évaluation ARMFD I allaient dans le sens d'une plus grande intégration des activités dans le processus de décentralisation et d'un rôle plus important des communes dans la mise en œuvre. Des collaborations avec le PAMED avaient été envisagées dès la première mission de suivi du projet, en 2011.

Le Document Technique et Financier du PAMED II mentionne quant à lui la nécessité de développer des collaborations avec le programme ARMFD II. La mise à disposition d'un budget complémentaire de 800.000 € au niveau du PAMED II pour des activités spécifiques d'allègement des tâches des femmes est donc en cohérence avec les stratégies initiales des deux interventions.

Plusieurs aspects ont particulièrement retenu l'attention de la formulation et orienté le choix des orientations stratégiques :

- ✓ Le projet PAMED II avait été formulé dans une approche genre sensible, les femmes étant particulièrement vulnérables à l'insécurité alimentaire. Plus de 60 % des projets mis en œuvre au travers du Fonds de Développement Local (Résultat 3) contribuent effectivement à l'allègement des tâches ou à l'amélioration des revenus des femmes.
- ✓ Certains projets mis en œuvre au niveau du Fonds de Développement Local (Repeuplement de cheptel, embouche bovine,...) sont pertinents en regard des objectifs de réduction de sécurité alimentaire mais peu compatibles avec des mécanismes basés sur le respect de la maîtrise d'ouvrage communale (Inscription au plans de développement locaux, procédures de marché public, mécanismes de sélection,...). Le Fonds de Développement Local Communal devrait être réservé à des investissements ou à des services publics comme formulé dans l'énoncé du résultat.
- ✓ Le nombre et la taille des projets pouvant être mis en œuvre dans le respect de la maîtrise d'ouvrage communale est limité par les ressources humaines dont ces communes disposent pour en assurer l'identification, la préparation, la mise en œuvre et le suivi. Pour rappel, le personnel communal se limite parfois au seul maire et à son adjoint.
- ✓ Les recommandations émises lors des évaluations du projet ARMFD II méritent certainement une attention particulière, afin de tirer les leçons de cette expérience et éviter de reproduire les mêmes erreurs. Nous noterons plus particulièrement la nécessité de délimiter une offre de micro-projets maîtrisés techniquement et la nécessité d'assurer un encadrement de qualité et dans la durée aux porteurs de projets.

2.2 Les orientations retenues

Adaptation du cadre logique et ajout d'un nouveau résultat

- ✓ Dans une première phase de réflexion, deux options ont été analysées pour compléter le Document Technique et Financier du PAMED par un DTF additionnel visant à contribuer spécifiquement à l'allègement des tâches des femmes :
- La première option était définir un résultat additionnel visant spécifiquement l'allègement des tâches des femmes, avec un budget spécifique réservé à cette fin. Ce choix n'était pas cohérent avec l'approche du PAMED, qui aborde la problématique du genre de manière transversale, en affectant plus de 60 % du Fonds de Développement Communal (Résultat 3) à des micro-projets visant à l'allègement des tâches e/ou à l'accroissement des revenus des femmes.

- La seconde option était d'abonder le Fonds de Développement Communal d'un budget complémentaire de 800.000 Euros. Le problème posé était dès lors lié aux capacités d'absorption des communes pour l'identification et la mise en œuvre de projets supplémentaires ?
- Une troisième option est finalement retenue. Elle consiste à définir un nouveau résultat (Résultat 5) pour mettre en œuvre des activités destinées alléger les tâches domestiques et/ou à améliorer les revenus des groupes vulnérables, mais selon des mécanismes autres que la maîtrise d'ouvrage communale. Il s'agira d'appuyer des réalisations pour lesquelles les communes ne sont pas directement compétentes et/ou ont des difficultés dans leurs rôles de maître d'ouvrage. Citons notamment :
 - ✓ Les micro-projets visant à apporter des soutiens ponctuels à des groupes vulnérables, généralement dans le but de reconstituer un capital productif : repeuplement en cheptel, embouche bovine, intrants de base pour le maraîchage,
 - ✓ Des projets de recherche-action et/ou d'innovations pour des groupements de femmes. Il s'agit de reprendre ici une offre de service du projet ARMFD I qui avaient été jugée particulièrement intéressante.
 - ✓ Des projets d'adduction d'eau potable pour lesquels une maîtrise d'ouvrage déléguée aux services techniques est souhaitable. Une collaboration étroite est recherchée à ce niveau avec le projet d'hydraulique villageoise.

NB : Dans l'absolu, la définition d'un nouveau résultat n'était pas impérative dans la mesure où les activités prévues pourraient être reprises dans le résultat 3 du PAMED actuel. Dans la réalité, l'atteinte de ce résultat est étroitement liée au mécanisme de mise en œuvre, à savoir le Fonds de Développement Local, et le processus d'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage communale.

Adaptation du manuel de procédures du Fonds de Développement Local

Avec l'appui de l'évaluation mi-parcours (prévue en septembre 2014), l'équipe du PAMED devra analyser et probablement revoir la typologie des projets pris en charge au niveau du Fonds de Développement Local, afin de les distinguer clairement des projets qui seront pris en charge au niveau du résultat 5. Un certain « recentrage » sera par ailleurs nécessaire pour éviter une trop grande dispersion.

Les projets ayant pour finalité l'allégement des tâches des femmes ou l'amélioration de leurs revenus et pour lesquels la MO communale est jugée pertinente sont maintenus au niveau du résultat 3. L'offre technique du PAMED II en matière de soutien aux micro-projets destinés spécifiquement aux groupements de femmes à travers le FDL pourrait être la suivante :

- ✓ Aménagement de périmètres maraîchers, en incluant dans l'offre technique des appuis en matière d'approvisionnement en intrants et des appuis en commercialisation.
- ✓ Installation de petites unités de transformation du mil (décortiqueuses, moulins, farineuses installés dans un abri).
- ✓ Installation de petites unités de collecte et de transformation des arachides (magasins + hangars avec décortiqueuses, broyeurs et autres petits équipements).

Réflexions sur les mécanismes de gestion des infrastructures et équipements

- ✓ L'expérience du projet ARMFD, et dans une moindre mesure du PAMED II, montre que des réflexions doivent être menées sur les modes de gestion des infrastructures et en particulier des équipements productifs. Il existe souvent une confusion entre l'objectif recherché, à savoir que leurs tâches sont allégées par la mise en place d'un service et le fait qu'elles assurent elles-mêmes la gestion de ce service. Dans le domaine de l'hydraulique, les gestionnaires des

points d'adduction d'eau potable sont sélectionnés par appel à proposition. Les expériences où la gestion des moulins a été déléguée à un meunier formé à cet effet sont davantage concluantes que les expériences où les femmes assurent collectivement cette gestion. Le PAMED II devra préciser sa stratégie sur le sujet.

✍ Attention particulière aux groupements de femmes encadrés par les projets ARMFD

La majorité des investissements et équipements du projet ARMFD ont été réalisés au cours de la première phase, voici plus de six ans. Contrairement à ce qui avait été envisagé pour le projet ARMFD II, il ne paraît plus pertinent d'envisager la réhabilitation de l'ensemble des équipements. Par contre, il serait probablement intéressant d'identifier les groupements ayant montré un réel dynamisme et qui mériteraient d'être accompagnés afin de consolider les acquis.

✍ Prise en compte des recommandations des évaluations de ARMFD II

- ✓ Accompagnement fort par des ONG d'intermédiation sociale et la définition de modalités de partenariats publics privés bien compris.
- ✓ Définition d'une offre de micro-projets techniquement maîtrisés.

✍ Adaptation du budget

- ✓ Afin de permettre aux acteurs d'assurer un suivi de son utilisation, le budget complémentaire est spécifiquement affecté à la mise en œuvre du résultat 5. Il sera logé dans le budget de l'Extension du PAMED II (NER 1203211).

2.2.1 Zone d'intervention et durée de l'intervention

- ✓ Etant entendu que les activités prévues s'intègrent dans le PAMED II, la zone couverte est identique à la zone du PAMED II. Néanmoins, des priorités seront définies au terme de la phase de diagnostic pour éviter une trop forte dispersion. Plusieurs éléments sont à prendre en considération :
 - Les capacités d'absorption des communes, elles-mêmes liées au dynamisme des élus,
 - Les actions des autres bailleurs de fonds
 - La présence de dynamiques associatives portées par les groupements de femmes.
- ✓ Etant entendu que les activités prévues s'intègrent dans le PAMED II, la durée prévue coïncide avec la durée de mise en œuvre du PAMED (Juillet 2018).

2.2.2 Synergies avec les autres interventions de la coopération belge

- ✓ Le projet AI MP/PF/PE sera probablement en phase de clôture quand les activités du R5 débiteront réellement. Cependant, les documents de capitalisation et de suivi et évaluation seront partagés avec le PAMED II.
- ✓ Des synergies seront développées avec le programme d'Hydraulique Villageoise et Pastorale pour les aspects touchant à cette compétence.

3 PLANIFICATION OPERATIONNELLE

3.1 Objectif spécifique

L'objectif spécifique n'est pas modifié : « La gouvernance locale dans le domaine de la sécurité alimentaire est améliorée dans la région de Dosso ».

3.2 Résultats attendus

Les quatre premiers résultats du Programme restent inchangés. Un cinquième résultat est ajouté.

- ✓ Résultat 1 : Les mécanismes de gouvernance locale sont développés et mis en œuvre conformément au processus de décentralisation ;
- ✓ Résultat 2 : Les acteurs du développement local ont la capacité de jouer leur rôle dans l'amélioration de la sécurité alimentaire.
- ✓ Résultat 3 : Sous l'impulsion des collectivités locales, des investissements sont réalisés et des services sont mis en place pour améliorer durablement la sécurité alimentaire.
- ✓ Résultat 4 : Les dispositifs de suivi, d'apprentissage et de coordination sont fonctionnels dans les communes et au niveau de la région et alimentent la réflexion régionale et nationale sur l'amélioration de la sécurité alimentaire dans un contexte de décentralisation.
- ✓ Résultat 5 : Les femmes membres des groupements appuyés par le projet ont réduit leur vulnérabilité à l'insécurité alimentaire et leurs tâches domestiques ont été allégées.

3.3 Activités à mettre en œuvre

3.3.1 A 05 01 Collecte d'informations et capitalisation

Brève justification

- ✓ Les projets ARMFD 1 et 2 ont mis beaucoup d'énergie dans la sélection et la formation de femmes relais dans les villages encadrés. Les femmes relais ont joué et jouent encore probablement un rôle important dans la diffusion des acquis techniques aux groupements. Les interlocuteurs principaux de l'équipe du PAMED II ont été jusqu'à ce jour les communes, qui choisissaient en tant que maître d'ouvrage les groupements bénéficiaires. Les techniciens du PAMED n'ont en conséquence pas une connaissance systématique des femmes relais et les groupements qui ont été encadrés par le projet ARMFD II.
- ✓ Les projets ARMFD 1 et 2 ont produit de nombreuses études, manuels et outils qui mériteraient probablement d'être valorisés dans le cadre de la mise en œuvre du PAMED II et des actions en matière de genre. Il est important d'analyser et de synthétiser ces informations afin d'en tirer le meilleur profit pour la suite.

Stratégie de mise en œuvre

- ✓ Ce travail est réalisé par les agents recrutés au démarrage de la phase d'extension. Ils sont accompagnés par les organisations d'intermédiation sociale, en collaboration avec les Services Déconcentrés. Une collaboration sera recherchée avec le projet AI Genre, dans le cadre de ses objectifs de capitalisation.

Actions à mettre en œuvre

- ✓ Prises de contact et entretiens avec les groupements de femmes encadrés par le ARFMD II dans la zone d'intervention et diagnostic succinct de la situation.

- ✓ Analyse des études existantes réalisées par le projet ARMFD, inclus les rapports d'évaluation.
- ✓ Collaboration avec le projet Lux DEV pour analyser les demandes spécifiques émanant de groupement de femmes ou ayant pour objet l'allègement des tâches.
- ✓ Echanges avec les structures habilitées et programmes travaillant sur la sécurité alimentaire (Projet d'Appui au Programme Spécial pour la Sécurité Alimentaire (PA/PSSA)) pour l'analyse et adaptation des fiches techniques pour la mise en œuvre des micro-projets.
- ✓ Analyse du contenu des formations GERME³ sur l'entrepreneuriat et de leur impact, afin de poursuite et éventuellement étendre l'expérience.
- ✓ Affinement des modalités d'intervention : une distinction doit être faite entre la volonté d'alléger les tâches des femmes et le fait que ces activités soient directement gérées par les groupements. Une réflexion sera réalisée afin de tenir compte des leçons du passé. Une attention particulière sera portée aux mécanismes mis en œuvre dans le cadre du projet d'hydraulique (sélection des gérants par appel d'offre).

3.3.2 A 05 02 Promotion d'initiatives productives en faveur des groupes vulnérables

Brève justification

Les épisodes de sécheresse qui ont durement frappé le Niger ces dernières années ont accru la vulnérabilité des ménages ruraux en général, et la situation des femmes en particulier. Cette situation a entraîné une décapitalisation et la vente des moyens de production, notamment du petit bétail. Les femmes ont, d'une manière générale, difficilement accès à la terre. L'analyse de leurs contributions aux activités productives peut être résumée comme suit :

- ✓ Dans le cadre de l'agriculture pluviale, les femmes participent aux travaux champêtres, mais à certaines étapes du processus de production. Au niveau de l'agriculture irriguée, qui se pratique sous forme de maraîchage ou de riziculture après la saison des pluies, les femmes pratiquent beaucoup plus le maraîchage mais le plus souvent sur des parcelles de petite superficie (0,5 Ha).
- ✓ L'élevage est considéré comme la deuxième activité de l'économie nigérienne. Les hommes et les femmes participent à toutes ces formes d'élevage mais de manière différente. Les femmes possèdent généralement plus d'ovins, tandis que l'élevage des bovins est généralement l'apanage des hommes. Par contre, les produits laitiers sont entièrement sous la responsabilité de la femme. Les revenus qui en découlent sont utilisés pour la satisfaction de certains besoins familiaux (achat de condiments) ou pour des dépenses personnelles (habillement, obligations sociales, etc.).

Le PAMED appuie la mise en œuvre de projets destinés à améliorer la situation des femmes confrontées à l'insécurité alimentaire, généralement en réponse à des chocs externes comme la perte d'une récolte ou d'un cheptel. Un mécanisme tel que le Fonds d'Appui au Développement Communal n'est pas adapté à la mise en œuvre de ce type de micro-projets : lenteur des procédures, inscription au budget de la commune,.... Les initiatives productives doivent tenir compte des besoins généralement urgents des groupes de population et de la saisonnalité de l'agriculture.

Stratégie de mise en œuvre

- ✓ La stratégie de mise en œuvre est spécifique et en phase avec le résultat 1, en particulier au

³ GERME est l'acronyme de « Gérez Mieux Votre Entreprise » : un programme de formation en gestion de basé sur la création et une meilleure gestion des petites entreprises comme stratégie pour créer plus et de meilleurs emplois dans les économies en développement et les économies en transition. Il a été traduit dans plus de 30 langues et adapté aux conditions locales dans plus de 50 pays.

niveau de l'activité visant à mettre en place un dispositif intégré et décentralisé d'alerte précoce et de réponse aux urgences au niveau des communautés.

Le dispositif est articulé autour d'Observatoires de Suivi de la Vulnérabilité.

L'activité a pour vocation d'aider les groupes vulnérables à s'intégrer progressivement dans l'économie de marché à travers leur participation à la vie des filières agricoles. Il vise à soutenir les acteurs dont l'initiative vise à aider les groupes vulnérables à produire et/ou à les connecter aux marchés. Vu la spécificité du groupe cible et des capacités d'absorption, le financement sera une subvention. Une attention particulière sera portée à l'amélioration de l'accès au marché pour les groupements de bénéficiaires, principalement au travers de fédérations paysannes faitières.

La mission d'évaluation à mi-parcours du PAMED II analysera les possibilités et les risques liés à un alignement sur Fonds de Développement Régional mise en place par la coopération luxembourgeoise.

Actions envisagées

L'identification des groupes cibles et la définition des micro-projets des besoins se feront en étroite collaboration avec les communes, les services techniques déconcentrés de l'Etat, les ONG/OP, etc. La priorité sera accordée (i) aux groupes identifiés sur la base du suivi de la vulnérabilité, (ii) aux groupes déjà bénéficiaires d'appuis dans le cadre du FDC en vue de renforcer leurs activités, (iii) aux groupements dynamiques de ARMTD I et II. La liste des groupements ayant soumissionné au FAR sera également mise à contribution. Nous proposons ici un ensemble de projets qui pourraient composer l'offre du PAMED II :

- ✓ Projets de reconstitution de cheptel ovins pour des groupements de femmes : il s'agit de systèmes de rotations, à la fois simples et normalement efficaces et intéressantes: la première petite née de la chèvre est offerte à une autre femme de façon à augmenter le nombre des femmes bénéficiaires des chèvres. Un Kit constitué de deux chèvres et de un bouc.
- ✓ Paquets techniques et KITS semences : il s'agit de fournir aux bénéficiaires des « paquets » contenant du matériel aratoire, des semences et des intrants pour relancer une activité agricole. Cette action est généralement complémentaire à l'aménagement de petits périmètres maraîchers.
- ✓ Embouche bovine : l'investissement comprend normalement (1) les infrastructures nécessaires à l'embouche (enclos, point d'eau), (2) l'achat des premiers bœufs, (3) l'alimentation et les soins vétérinaires pour le premier cycle d'embouche. Les terrains sont mis à disposition par la municipalité. A l'issue de chaque cycle d'embouche, chaque groupement féminin réinvestit le capital de départ pour un nouveau cycle.
- ✓ Foyers améliorés : l'approvisionnement en bois de chauffe est une tâche particulièrement contraignante pour les femmes et mes filles. L'utilisation de foyers améliorés permet d'améliorer le rendement énergétique et donc de diminuer la consommation de bois.

La mission d'évaluation à mi-parcours du PAMED II appuiera l'affinement de cette liste.

3.3.3 A 05 03 Hydraulique et Adduction d'eau potable

Brève justification

La principale source d'approvisionnement en eau de boisson au niveau de l'ensemble du pays demeure le puits, souvent profond et éloigné des habitations. 60,8% des ménages utilisent ce mode d'approvisionnement. La fourniture en eau à la famille incombe traditionnellement aux femmes, aidées en cela par leurs filles et belles filles. Elles parcourent à cette fin, souvent de longues distances

notamment en milieu rural. Les femmes sont aussi les principales victimes des pénuries d'eau. Toutefois, grâce aux appuis des projets et programmes, il est noté des mutations dans les rôles avec l'intervention plus marquée des hommes dans l'approvisionnement et le financement de l'eau.

Stratégies de mise en œuvre

Le mécanisme envisagé est la délégation de maîtrise d'ouvrage des communes vers la direction régionale de l'hydraulique, avec des appuis du programme d'hydraulique villageoise et pastorale dans la région de Dosso.

Des synergies seront recherchées avec la coopération luxembourgeoise. Des études ont été réalisées et sont disponibles, notamment dans la commune de Kietché.

L'option retenue est de concentrer les moyens disponibles au niveau d'un nombre limité de projets pour lesquels le potentiel et les coûts ont été confirmés par des études préliminaires.

Actions envisagées

Sélection des projets les plus intéressants en termes d'impact pour les populations et de coût d'opportunité.

Les études hydrogéologiques : la région de Dosso est complexe d'un point de vue hydrogéologique, avec une superposition d'horizons aquifères de caractéristiques hydrodynamiques et de qualité d'eau spécifiques à chacun d'eux. Des études seront menées au cas par cas, selon les besoins. Les études incluent :

La maîtrise d'œuvre, qui comprend la réalisation des études d'APS, la réalisation des études, la rédaction du DAO "travaux", le contrôle et la surveillance des travaux. La maîtrise d'œuvre est confiée à un prestataire national ou régional, sous la surveillance du maître d'ouvrage délégué et de l'assistant technique du PAMED et avec l'appui du projet d'hydraulique villageoise.

La réalisation des forages : le lot de travaux devra comprendre : la réalisation du forage, la reconnaissance par diagraphie si nécessaire, l'équipement du forage en tubes PVC.

Les essais de pompage par paliers de débits afin de déterminer le débit d'exploitation et la profondeur d'installation de la pompe immergée.

Les marchés de travaux d'AEP comprendront :

- ✓ La fourniture et pose du système de pompage : pompe immergée, colonne de refoulement, tête de forage installée dans un local technique avec le panneau de commandes électriques ;
- ✓ La fourniture et pose des conduites de refoulement et de distribution primaire, y inclus les diverses pièces spéciales;
- ✓ La construction d'un réservoir en béton et la fourniture et pose de ses équipements hydrauliques;
- ✓ La construction des bornes fontaines et leur raccordement au réseau de conduites primaires. L'entreprise sélectionnée devra avoir suffisamment d'expérience en matière de construction de réservoirs en béton. Elle devra présenter une assurance décennale pour la réalisation du réservoir.

3.3.4 A 05 04 Encadrement des groupements dans la mise en œuvre de leurs micro-projets

Brève justification

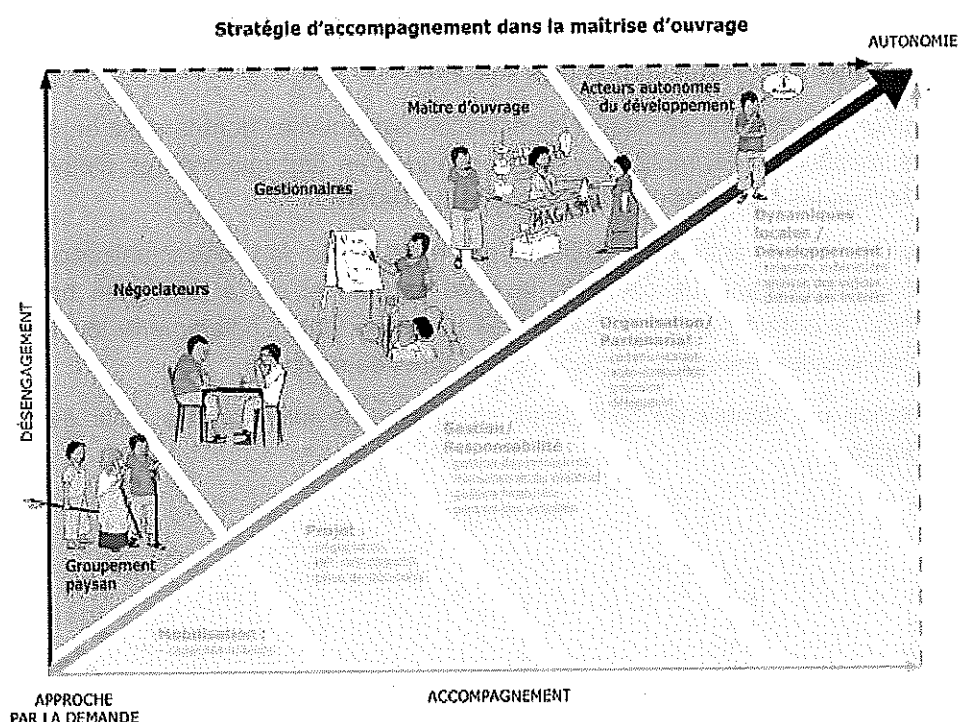
Les expériences passées ont mis en évidence l'importance d'un encadrement de qualité et dans la durée pour obtenir des changements durables. Les faibles taux d'alphabétisation et d'éducation ont

pour corollaire des connaissances techniques et de gestion limitée.

La stratégie d'accompagnement devra être définie pour asseoir des modes de gestion et d'organisation durables, dans le cadre d'une collaboration étroite entre les communes et les organisations communautaires. Une meilleure maîtrise de ces aspects permettrait d'améliorer la rentabilité et surtout la durabilité des investissements consentis.

✍ Stratégie de mise en œuvre

Le tableau ci-après (Source : projet SAHA – Inter-coopération) résume la stratégie d'accompagnement des groupements, qui doit permettre de créer des dynamiques d'auto développement. La finalité de l'activité n'est pas de construire une infrastructure mais bien d'améliorer de manière durable la capacité des groupements à identifier les problèmes prioritaires et à y apporter des solutions endogènes.



Des ONG, des Organisations Professionnelles Agricoles ou des consultants seront contractualisées pour assurer le travail d'encadrement. Le budget prévu pour l'encadrement et la formation sont équivalents à 30 % du coût du micro-projet, comme prévu dans le DTF.

✍ Actions envisagées

- ✓ Accompagnement des groupements dans la réflexion sur la manière de conduire le micro-projet et définition préalable des modalités de gestion de l'activité. Il s'agit d'un accompagnement du groupement communautaire dans la phase de conception de son projet.
- ✓ Appuis à la définition des modalités de gestion des biens collectifs : montant des cotisations au niveau du groupement, prix du service en fonction des coûts, constitution de réserves pour les réparations, évaluation des besoins en fonds de roulement,...
- ✓ Formation des membres des groupements : organisation de formations techniques ou de gestion à destination des bénéficiaires. La première étape sera d'analyser les modules développés par les projets ARMFD.
- ✓ Accompagnement dans le choix des équipements/matériels nécessaires à la mise en œuvre du micro-projet.

- ✓ Phase d'accompagnement dans la mise en œuvre du micro-projet.

3.4 Indicateurs et sources de vérification

Voir annexe 7.1 dans le cadre logique.

3.5 Analyse des risques

L'analyse des risques ayant été réalisée au niveau du PAMED, nous nous limiterons ici aux risques spécifiques liés à l'apport d'un budget complémentaire.

Compte tenu des capacités limitées des communes et des besoins en accompagnement, la mise en œuvre du budget complémentaire est considérée comme très risquée. Les modalités de sélection et de contractualisation de prestataires de services pour l'accompagnement des communes et des groupements communautaires sont par ailleurs très contraignante :

Les mesures d'atténuation retenues sont les suivantes :

- ✓ Création d'un résultat séparé et identification des activités dont la mise en œuvre peut se faire sans recourir à une implication des communes en tant que maîtres d'ouvrage, mais tout en respectant les principes de mise en œuvre du PAMED.
- ✓ Création d'une activité spécifique en régie pour la contractualisation de prestataires d'accompagnement. Le choix de la régie est liée et de la législation belge doit permettre d'élargir le nombre de soumissionnaires potentiels (ONG notamment) tout en offrant une plus grande souplesse dans le choix des procédures de sélection.
- ✓ Limitation du nombre de communes et du type de micro-projets, pour éviter tout risque de dispersion

4 RESSOURCES

4.1 Ressources financières

4.1.1 La contribution belge

La contribution financière de la Partie belge est augmentée de 800.000 EUR et s'élève ainsi à un maximum de 9.400.196 EUR.

Cette contribution est mobilisée au travers de deux co-financements :

- ✓ Co-financement du Fonds Belge pour la Sécurité Alimentaire 2009-2012 reste inchangé pour un montant maximal de 4.600.196 EUR
- ✓ Co-financement au travers du Programme Indicatif de Coopération qui augmente de 800.000 EUR et atteint un montant maximal de 4.800.000 EUR
- ✓ Le budget global en euro se présente ainsi qu'il suit :

<i>Résultats</i>	<i>Montant DTF initial</i>	<i>Montant additionnel</i>	<i>Nouveau montant total</i>
Résultat 1 : Mécanismes de gouvernance	181.860	0	181.860
Résultat 2 : Renforcement de capacités	107.515	0	107.515
Résultat 3 : Fonds de Développement Communal	1.746.100	0	1.746.100
Résultat 4 : Suivi, apprentissage et coordination	166.020	0	166.020
Résultat 5 : Les femmes membres des groupements appuyés par le projet ont réduit leur vulnérabilité à l'insécurité alimentaire et leurs tâches domestiques ont été allégées.	0	748.000	748.000
A_05_01 Collecte d'informations et capitalisation		10.000	10.000
A_05_02 Initiatives productives en faveur des groupes vulnérables		175.000	175.000
A_05_03 Hydraulique et Adduction d'eau potable		300.000	300.000
A_05_04 Encadrement des groupements dans la mise en œuvre de leurs micro-projets		125.000	125.000
A_05_06 Assistants Techniques Nationaux		138.000	138.000
Réserve budgétaire	70.000	0	70.000
Moyens généraux et assistance technique	1.728.505	0	1.728.505
Z_01_06_Assistant Marchés Publics	0	52 000	52 000
Total	4.000.000	800.000	4.800.000

Le budget est repris en point 7.3.

4.1.2 La contribution nigérienne

La contribution de l'État nigérien – qui est de 629 millions F CFA (960.610 EUR) reste inchangée.

4.2 Ressources humaines

- ✓ Même si leur travail sera d'avantage orienté sur la mise en œuvre des activités du résultat 5, les collaborateurs qui seront recrutés sont susceptibles d'être mobilisés de manière transversale. Ils sont placés sous la responsabilité du responsable et du co-responsable.
- ✓ Les postes à pourvoir seront les suivants :
 - Un assistant technique national disposant de compétences avérées en ingénierie sociale et mobilisation communautaire, accompagnement des acteurs des filières, y inclus l'accès au marché.
 - Un assistant technique national disposant de compétences avérées en techniques de production végétales et animales et de mise en valeur de petits périmètres maraîchers. Il aura plus spécifiquement à charge d'apporter un appui conseil aux porteurs de projets de mise en valeur des périmètres maraîchers.
 - Un assistant disposant de compétences avérées en marchés publics et d'une expérience solide de la législation nigérienne en la matière.

5 MODALITES D'EXECUTION

Les modalités d'exécution du Dossier Technique et Financier (DTF) du 3 juillet 2013 sont d'application. Le Ministère de la Population, de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant est intégré en tant que membre de la SMCL.

Elles sont complétées comme suit pour ce qui concerne spécifiquement le Résultat 5.:

✍ Activité A 05 02 et A 05 03 : maîtrise d'œuvre par l'équipe du PAMED II

La préparation du cahier des charges se fait sous la responsabilité du projet. L'ouverture des offres, des manifestations d'intérêt et des demandes de participation, la sélection et l'attribution du marché seront assurées par une commission mise en place par les ordonnateurs sur proposition de la direction du projet. Cette commission, nommée « commission d'évaluation et d'attribution du marché », devra comprendre au moins deux experts dans le domaine en rapport avec l'objet du marché. Si cela s'avère nécessaire, les ordonnateurs du projet ont la possibilité de saisir pour avis tout organe qu'ils jugent compétent. Les ordonnateurs en déterminent le règlement d'ordre intérieur.

Les avis de non objection des ordonnateurs remplacent tous les avis suivants :

- ✓ Avis de conformité sur la demande de participation au contrôleur financier / DGCMF ;
- ✓ Avis de conformité sur le DAO et ;
- ✓ Avis de conformité sur les résultats globaux des analyses des offres.

Les achats seront groupés et respecteront les procédures de passation de marchés publics en vigueur. Toutefois, les aménagements suivants seront admis :

- ✓ Pour les activités spécifiques pour lesquelles des commandes groupées sont inappropriées ou peu efficaces (reconstitution de cheptel), il sera mis en place un comité d'achat pour effectuer directement les achats sur les marchés à détail. Ce comité d'achat devra inclure les représentants des communes, des bénéficiaires et le service de l'élevage ou un vétérinaire.
- ✓ En vue de garantir d'acquisition de semences et intrants de qualité à des coûts compétitifs, leur achat se fera auprès des structures spécialisées et crédibles (Centrale d'Achat des Intrants et Matériels Agricoles (CAIMA), INRAN, ICRISAT), cela dans la mesure où les délais de livraison restent compatibles avec les résultats recherchés.
- ✓ De même, en vue de garantir la qualité du matériel et l'accessibilité et la durabilité du service après-vente de qualité, des achats avec la Centre de Développement des Equipements Ruraux et Matériels Agricoles (CDERMA) seront de mise pour les moulins, les décortiqueuses, batteuses.

La remise aux bénéficiaires sera prouvée par des listes de bénéficiaires

✍ Activité A 05 04 : Encadrement des groupements dans la mise en œuvre de leurs micro-projets

La sélection de prestataires (ou plutôt de partenaires) à même d'accompagner les groupements dans un processus de changement durable est un exercice complexe. Il implique de sélectionner des prestataires disposant de méthodologies éprouvées, connaissant suffisamment bien la zone d'intervention et reconnus par les acteurs locaux pour leurs capacités d'intermédiation. L'idéal étant bien entendu que l'accompagnement réalisé avec l'appui du PAMED se prolonge au terme de son financement, ce qui implique que ces prestataires soient effectivement bien implantés dans la zone. Il importe cependant de respecter les règles de mise en concurrence et la législation en matière de marchés publics.

La ligne A 05 03 sera en régie et suivra la législation belge des marchés publics, afin de permettre aux Organisations Non Gouvernementales actives dans la région de DOSSO de soumissionner.

L'équipe du projet privilégiera un type de procédures en deux phases, la première phase étant destinée à sélectionner les candidats jugés les plus capables d'exécuter le marché en regard des spécificités décrites. La seconde phase consiste, sur base des prix unitaires proposés par les soumissionnaires sélectionnés, à entamer une procédure négociée pour la passation des marchés de services.

L'accord cadre sera privilégié en tant que modalité : l'accord cadre est un accord conclu entre un ou plusieurs pouvoirs adjudicateurs et un ou plusieurs entrepreneurs, fournisseurs ou prestataires de services ayant pour objet d'établir les termes régissant les marchés à passer au cours d'une période donnée, notamment en ce qui concerne les prix et, le cas échéant, les quantités envisagées

6 THEMES TRANSVERSAUX

La prise en compte des thèmes transversaux est décrit dans le Dossier Technique et Financier annexé à la Convention Spécifique du 03 juillet 2013.

7 ANNEXES

7.1 Annexe 1 : Cadre logique

	Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses
OG	Contribuer à améliorer la sécurité alimentaire dans la région de Dosso	Taux de couverture des besoins alimentaires a augmenté dans les 14 communes cibles	Enquêtes annuelles SAP	Stabilité politique dans le pays et dans la région et sous régionale Perturbations climatiques importantes
		Le nombre de ménages vulnérables a diminué dans les 14 communes cibles	Enquêtes complémentaires organisées par le Projet	Stabilité de l'économie nationale Perturbations climatiques importantes
		Le pourcentage de ménages avec 2 repas par jour au moins pendant 6 mois dans l'année a augmenté dans les 14 communes cibles	Système de suivi mis en place dans les communes	Les autres programmes de développement sont mis en œuvre comme prévu
OS	La gouvernance locale dans le domaine de la sécurité alimentaire est améliorée dans la région de Dosso	Au moins 9 communes obtiennent une note suffisante (75%) dans l'appréciation de leur capacité à orienter leurs actions sur base de l'analyse du suivi de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité au niveau de leur territoire	Système de suivi mis en place dans les communes	Aléas climatiques supportables Adhésion des autres PTF/Acteurs
		Dans au moins 9 communes les investissements/microprojets ont atteint 80% des objectifs de sécurité alimentaire prévus dans le document de projet	Enquêtes de satisfactions Dispositif communal de suivi	Stabilité sociale et politique dans les communes Le respect des engagements Aléas climatiques supportables
		Au moins 9 communes obtiennent une note suffisante (75%) dans l'appréciation de la qualité de la gestion des investissements du FDC par rapport au respect du mandat des acteurs de la gouvernance locale et des outils élaborés.	Rapports de suivi du projet Dispositif de suivi communal Enquêtes ponctuelles	Les Conseils Communaux s'inscrivent dans la démarche du Programme
		Toutes les communes réalisent à plus de 80% les indicateurs de gouvernance convenus dans les Contrats d'Objectifs (y compris les indicateurs portant sur le genre et l'environnement)	Evaluation des Contrats d'objectifs	Stabilité sociale et politique dans les communes Respect des engagements
		Dans 9 communes au moins, l'appréciation de la qualité des services publics et privés offerts dans le domaine de la sécurité alimentaire dans le cadre du PAMED2 obtient une note satisfaisante (75%)	Enquêtes de satisfaction ponctuelles/études Dispositif de suivi communal	Respect des engagements des acteurs Stabilité sociale et politique dans les communes
	Quatre documents de réflexions menées dans la région de Dosso sur le rôle des acteurs de la gouvernance locale dans l'amélioration de la sécurité alimentaire alimentent les revues sectorielles	Revues sectorielles du secteur de la décentralisation et de la sécurité alimentaire Rapports d'ateliers	Tenue effective des revues sectorielles Stabilité sociale et politique/institutionnelle	

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses
		réflexions/capitalisation	Disponibilité des acteurs à partager les expériences
R 1 Les mécanismes de gouvernance locale sont développés et mis en œuvre conformément au processus de décentralisation	Au moins 40% des membres des comités de gestion des infrastructures financées par le FDC sont des femmes	Rapport de suivi du projet Dispositif de suivi communal Enquêtes/Etudes ponctuelles	Pesantiers socioculturelle
	10% de projets contribuent la réduction de la pénibilité du travail pour les femmes	PV de mise en place des bureaux des CG des activités	
	Les nouveaux PDC des 12 communes sont basés sur une vision à moyen et long termes et intègrent i) des idées de stratégies spécifiques ou thématiques ii) une participation effective des femmes et des groupes défavorisés, iii) un souci pour l'environnement et iv) un partenariat effectif avec les autres acteurs du développement local	Document de stratégie et PV du Conseil Documents de PDC	Les Conseils Communaux priorisent les thématiques qui sont en cohérence avec les objectifs proposés par le Projet Adhésion et engagement des acteurs
	Au moins 8 communes disposent d'un cadre de concertation fonctionnel, avec la participation des organisations de femmes (2 réunions par année qui mobilisent > 50% des intervenants)	PV des réunions	Une bonne collaboration entre les responsables communaux et les niveaux du département et de la région
	Au moins 6 COFOCOM et 1 COFODEP sont créées et tiennent leur dossier rural dans la zone intervention du Programme	Texte du protocole et enquête auprès des acteurs	L'adoption des textes qui opérationnalisent la décentralisation Respect des engagements des acteurs
	Au moins 8 communes disposent d'un dispositif communal d'alerte précoce (OSV, SCAPRU) fonctionnel	Rapports d'activités	Respect des engagements des acteurs
	Dans au moins 10 communes, les budgets communaux sont élaborés et exécutés selon les règles comptabilité publique	Rapport annuel du projet sur le FDC + audits dans les communes	Disponibilité et stabilité des ressources humaines
Au moins 10 communes disposent de nouveaux outils de gestion intégrés (Boîte à outils pour la maîtrise d'ouvrage, planification et suivi budgétaire)	Rapport annuel du projet sur le FDC + audits dans les communes	Disponibilité et stabilité des ressources humaines	
7 communes disposent d'un STC avec au moins un cadre technique et un plan d'entreprise viable et respecté	Rapport du projet	Viabilité financière des communes Stabilité des agents Bonne collaboration avec les STD	

	Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses
R 2	Les acteurs du développement local (CT, STD, Société civile et acteurs privés) ont la capacité de jouer leur rôle dans l'amélioration de la sécurité alimentaire	<p>Au moins 8 communes disposent d'un protocole de collaboration avec les STD qui est respecté pour > 75%</p> <p>Au moins 8 communes ont respecté leurs engagements dans le Contrat d'Objectif à plus 75%</p> <p>Au moins 8 communes dans les 4 départements sont impliquées dans un projet intercommunal</p> <p>30% des prestataires de la base de données formés ont amélioré leurs capacités d'offrir un service de qualité</p>	<p>Texte du protocole et enquête auprès des acteurs</p> <p>Rapport du projet (Contrat d'Objectifs) + rapport MTR et d'évaluation finale</p> <p>Rapport annuel du Projet</p> <p>Le rapport d'évaluation</p> <p>Dossiers de Projet</p> <p>Rapport final du projet</p>	<p>Motivation des acteurs</p> <p>Les intérêts politico-sociaux au niveau communal n'empêchent pas la collaboration entre les acteurs</p> <p>Division de travail fonctionnelle avec les autres projets, spécialement PAC II et les coop. luxembourgeoise et suisse</p> <p>Les divergences d'approches entre les projets des PTF intervenant dans la zone ne pèsent pas sur l'appropriation des communes et ne minent pas leurs capacités de gestion</p> <p>Disponibilité de prestataires de qualité suffisante dans la région</p> <p>Capacité d'absorption des Fonds par les communes</p> <p>Alignement des projets retenus par les Conseils Communaux sur les axes porteurs de la sécurité alimentaire</p> <p>Mise en œuvre effective du processus de ciblage des porteurs de projets par les communes</p> <p>Les projets prioritaires (notamment dans les domaines de l'élevage et de l'irrigation) ne font pas l'objet de tensions sociales fragilisantes</p> <p>Disponibilité et transparence des intervenants pour une coordination et apprentissage mutuel</p> <p>Disponibilité des ressources humaines pour la gestion du dispositif de suivi</p>
R 3	Sous l'impulsion des Collectivités locales, des investissements sont réalisés et des services sont mis en place pour améliorer durablement la sécurité alimentaire dans 14 communes vulnérables	<p>Dans au moins 11 communes, > 80% des projets financés par le FDC sont programmés et réalisés selon les dispositions du Contrat d'Objectifs</p> <p>Au moins 60% des projets visent des groupes de femmes et/ou de populations vulnérables</p>	<p>Rapport du projet : indicateurs des Contrats d'Objectifs</p> <p>+ rapport d'évaluation finale</p>	<p>Alignement des projets retenus par les Conseils Communaux sur les axes porteurs de la sécurité alimentaire</p> <p>Mise en œuvre effective du processus de ciblage des porteurs de projets par les communes</p> <p>Les projets prioritaires (notamment dans les domaines de l'élevage et de l'irrigation) ne font pas l'objet de tensions sociales fragilisantes</p> <p>Disponibilité et transparence des intervenants pour une coordination et apprentissage mutuel</p> <p>Disponibilité des ressources humaines pour la gestion du dispositif de suivi</p>
R 4	Les dispositifs de suivi, d'apprentissage et de coordination sont fonctionnels dans les 14 communes et au niveau de la région et alimentent la réflexion régionale et nationale sur l'amélioration de la SA	<p>Un système de suivi intégré est fonctionnel dans au moins 10 communes</p> <p>Dans au moins 10 communes le dispositif de suivi communal intègre > 75% des données sur les projets</p>	<p>Rapport du projet + rapport d'évaluation finale</p> <p>Rapport des missions de suivi</p>	<p>Disponibilité et transparence des intervenants pour une coordination et apprentissage mutuel</p> <p>Disponibilité des ressources humaines pour la gestion du dispositif de suivi</p>

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses
dans un contexte de décentralisation	de développement financé par le FDC (identifier les données pertinentes)		
	Dans au moins 10 communes le dispositif de suivi intègre > 6 indicateurs de suivi de la sécurité alimentaire et la performance des services essentiels		
	Au moins 3 produits de capitalisation (dont au moins un sur le rôle différencié des femmes et des hommes dans la sécurité alimentaire) sont diffusés auprès des acteurs communaux, régionaux et nationaux concernés par le thème	Produits de capitalisation + enquête auprès des acteurs concernés	Portage et appropriation des cadres de concertation régionale par les autorités compétentes
	Au moins 3 modules de formation sont produits, validés par le CFGCT et promus comme référence au niveau national	Documents des modules et disponibilité auprès du CFGCT	Respect des engagements des parties prenantes
	L'alliance d'apprentissage a systématisé les expériences sur au moins 4 thèmes qui incluent les dimensions genre et environnement	PV des réunions + produits systématisés Rapports des rencontres	Disponibilité, intérêt et engagement des acteurs
R 5 Les femmes membres des groupements appuyés par le projet ont réduit leur vulnérabilité à l'insécurité alimentaire et leurs tâches domestiques ont été allégées	<ul style="list-style-type: none"> • 80% des bénéficiaires des projets économiques ont augmenté effectivement leurs revenus monétaires • Des dispositifs de gestion pérenne des activités économiques sont fonctionnels • 80% des projets d'allègement des tâches sont effectivement fonctionnels (réduction du temps et/ ou la pénibilité du travail des femmes) • Des dispositifs de gestion pérenne des activités d'allègement des tâches sont fonctionnels 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports du programme • Rapports des ONGs d'accompagnement • Enquêtes • Rapports du programme 	<ul style="list-style-type: none"> • L'accompagnement de proximité • Sécurisation foncière des sites pour le maraîchage

7.2 Annexe 2 : Termes de référence du personnel à recruter

7.2.1 Conseiller en ingénierie sociale et mobilisation communautaire

- **Durée** : 3 ans
- **Lieu d'affectation** : Dosso, au sein de l'Unité de Gestion et d'Appui Technique
- **Position** : Conseiller. Travaille sous l'autorité du Responsable National et du CoResponsable

Principales tâches

- Animation et appui à l'identification des bénéficiaires, à l'analyse des besoins, à la conception des micro-projets et à l'analyse de leur viabilité, à la programmation des actions,
- Appui à la définition de fiches techniques pour la mise en œuvre des micro-projets,
- Mise en place d'un dispositif d'appui et d'encadrement des bénéficiaires en vue de la gestion pérenne des actions (modalités de gestion, méthodologies et outils d'accompagnement, etc.), y inclus la promotion de partenariats entre les différents acteurs et les bénéficiaires,
- Elaboration des cahiers des charges pour le recrutement des ONGs/OP d'appui de proximité aux bénéficiaires,
- Recrutement, coordination et suivi rapproché des ONG/OP d'appui, y inclus la validation des méthodologies et outils d'accompagnement, des rapports techniques, etc.
- Evaluation de la performance des ONGs d'appui et renforcement des capacités techniques, organisationnels et de la gouvernance des ONGs/OP d'appui en vue d'accroître leurs performances dans l'accompagnement des bénéficiaires,
- Suivi rapproché de la performance des bénéficiaires dans la gestion et le développement de leurs activités et proposition de stratégies/mesures d'amélioration
- Capitalisation des outils, approches et résultats,

Profil

- Formation universitaire (niveau au moins bac +4) en sciences sociales : sociologue, économiste, agroéconomiste ou socio-économiste
- Expérience d'au moins 10 ans dans le domaine de l'ingénierie sociale et la mobilisation communautaire,
- Expériences avérées dans l'accompagnement des acteurs des filières, y inclus l'accès au marché
- Bonne maîtrise des services de développement de l'entreprise en milieu rural et des outils de l'approche genre
- Bonne maîtrise du développement organisationnel et institutionnel et des outils des approches participatives de développement
- Grande capacité en matière de facilitation de groupe, formation, de mobilisation communautaire,
- Grande aptitude à travailler en équipe et à la communication en milieu paysan ;
- Sens de l'autonomie, d'orientation sur les résultats et d'innovation
- Excellente pratique orale et écrite des langues françaises et locales ;
- Bonne maîtrise de l'informatique et des logiciels de base (Word, Excel, PowerPoint) conseillé.

7.2.2 Conseiller en production végétale et animale

Durée : 3 ans

Lieu d'affectation : Dosso, au sein de l'Unité de Gestion et d'Appui Technique

Position : Conseiller. Travaille sous l'autorité du Responsable National et du CoResponsable. Il aura à charge d'apporter l'encadrement – appui conseil aux porteurs de projets de mise en valeur des périmètres maraîchers et autres activités de production végétale et animale.

Tâches

Appui à la conception des micro-projets

- Appuyer les bénéficiaires dans l'élaboration des dossiers de projets;
- Contribuer à la planification et à l'exécution des études, à l'évaluation des appels d'offres, à la surveillance des travaux en collaboration avec l'assistant technique en maîtrise d'ouvrage

Appui à la production, conservation et commercialisation

- Accompagner régulièrement les bénéficiaires et dans l'action pour la maîtrise technique de la production (organisation du site, maîtrise des itinéraires techniques des différentes spéculations, lutte contre les ennemis de cultures, gestion de l'eau, conservation des produits, etc.)
- Faciliter la collaboration entre les bénéficiaires et les services de santé animale pour le suivi sanitaire des animaux,
- Mettre en place des mécanismes durables de collaboration, bénéficiaires- communes –STD-OP/ONGs pour l'appui conseil en matière de production, conservation et commercialisation
- Conseiller les bénéficiaires sur l'accès au marché de leurs productions
- Au besoin, recruter, coordonner, suivre et évaluer des ONG/OP d'appui aux bénéficiaires

Organisation et gestion des exploitations, des investissements et services

- Faciliter et suivre de près la structuration et l'organisation des bénéficiaires (Statut, Règlement intérieur, définition des modalités de gestion des biens collectifs, etc.)
- Appuyer l'organisation, la gestion de l'entretien et de la maintenance des équipements
- Mettre en place et faciliter l'appropriation dans l'action d'outils de gestion transparente efficace et efficiente des finances, des stocks /approvisionnements, des équipements, etc.
- Conseiller/former et suivre les acteurs sur la vie associative
- Faciliter l'adhésion à des structures faitières
- Capitaliser les expériences en matière d'appui à la production végétale et animale

Profil

Diplôme au moins Bac +4 en développement rural : Ingénieur agronome, zootechnicien, agroforestier, etc. avec :

- Expérience d'au moins 15 ans dans la promotion/maîtrise des techniques de production végétale et animale et de mise en valeur de petits périmètres maraîchers (maîtrise des itinéraires techniques, lutte contre les ennemis de cultures, gestion de l'eau, conservation des produits, etc.)
- Expériences dans l'appui à l'organisation et gestion des organisations/exploitants des périmètres maraîchers (structuration/organisation, définition des règles, définition du prix des services, entretien et maintenance des équipements etc.)
- Grande aptitude à travailler en équipe et à la communication en milieu paysan ;
- Sens de l'autonomie, d'orientation sur les résultats et d'innovation
- Excellente pratique orale et écrite des langues françaises et locales ;
- Bonne maîtrise de l'informatique et des logiciels de base (Word, Excel, PowerPoint) conseillé ;

7.2.3 Expert National Marchés Publics

Lieu d'affectation : Dosso, au sein de l'Unité de Gestion et d'Appui Technique

Durée d'engagement : 3 ans

Position : Travaille sous l'autorité des Responsables du Programme et en étroite collaboration avec le Responsable Administratif et Financier du Programme

Tâches principales

- Assurer la planification des opérations de passation des marchés, le suivi de l'avancement, la mise à jour du plan annuel de passation des MP, l'analyse des écarts entre les réalisations et le plan de passation des marchés ;
- Mettre en place des outils de gestion des MP adaptés aux besoins du programme,
- Développer des mécanismes de suivi de l'exécution des contrats ;
- Développer les mécanismes, procédures et pratiques nécessaires à l'intégrité du système de passation des MP dont le système de classement et archivage
- Faire le suivi auprès des assistants techniques du programme de la préparation et la finalisation des termes de référence (TdR), pour les acquisitions de services de consultants, et des spécifications techniques pour les biens et travaux ;
- Finaliser les dossiers d'appel d'offres ;
- Procéder au lancement des appels d'offres (le cas échéant aux avis à manifestation d'intérêt ou présélection), selon les modes convenus ;
- veiller à la bonne gestion des appels d'offres en cours ;
- suivre et vérifier l'évaluation des offres et propositions reçues ;
- assister aux séances d'ouverture publique des offres et veiller à ce que ces séances se déroulent conformément aux procédures et aux documents d'appels d'offres et demandes de propositions ;
- veiller à l'élaboration des rapports d'ouverture de plis et d'évaluation des offres et y assurer le contrôle qualité ;
- préparer les contrats, après l'obtention des avis de non objection si c'est requis, et veiller à leurs signatures par les personnes habilitées à le faire ;
- concevoir, mettre en place une base de données de suivi et de gestion des MP et contrats, et en assurer la mise à jour.

Il apportera des conseils à la direction du projet dans :

- la phase d'ouverture des plis, d'évaluation des offres et de proposition d'attribution du marché ;
- l'assistance à la réponse aux demandes de clarification des soumissionnaires ;
- les propositions de solution alternative lorsque se pose un problème de passation des MP ;
- l'examen de toute correspondance concernant la passation des marchés soumise à son appréciation

Profil :

- Un diplôme supérieur en Ingénierie, Administration publique, Droit commercial, ou Gestion (minimum Bac + 4, équivalent d'une maîtrise (Master) ;
- Excellente connaissance des techniques de passation des MP en général et des règles de procédure de passation des MP au Niger ;
- Expérience professionnelle de minimum 5 ans dans le domaine de la passation des marchés sur financement de bailleurs internationaux.
- Une expérience spécifique dans la passation de marchés publics de travaux constituera un atout important.

- Bonne capacité de résolution des problèmes liés à la Passation de Marchés Publics;
- Aptitude à travailler en équipe et à communiquer avec des collègues et interlocuteurs de cultures et de nationalités différentes ;
- Très bonne capacité d'organisation ;
- Rigueur, précision, intégrité, et fiabilité ; résistance au stress ;
- Parfaite connaissance du français

Connaissance informatique des logiciels courants (Word, Excel, Power Point, Internet et autres outils de communication).

7.3 Annexe 3 : Budget

BUDGET TOTAL			Mode d'exéc.	BUDGET TOTAL	%	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4	ANNEE 5	ANNEE 6	
A	Avec des capacités et une coordination renforcée, les acteurs du développement local arrivent, de façon durable, à				2.940.498	61%	0	38.400	74.533	546.120	997.765	670.010
A 01	Résultat 1: Mécanismes de gouvernance locale				101.860	4%	0	38.400	49.200	43.820	28.820	21.620
A 01 01	Elaborer les documents stratégiques et de planification	co-gestion	0			0	0	0	0	0	0	
A 01 02	Développer les outils pour une maîtrise de la gestion	co-gestion	2.800			0	0	0	0	1.400	1.400	
A 01 03	Développer un dispositif intégré et décentralisé d'alerte	co-gestion	0			0	0	0	0	0	0	
A 01 04	Mettre en oeuvre le système de sécurisation foncière	co-gestion	0			0	0	0	0	0	0	
A 01 05	Appui technique - personnel	co-gestion	24.660			0	0	0	8.220	8.220	8.220	
A 01 06	Appui technique - fonctionnement	co-gestion	14.400			0	0	0	4.800	4.800	4.800	
A 01 07	Appuyer la mise en place de services techniques communaux	co-gestion	140.000			0	38.400	49.200	30.800	14.400	7.200	
A 02	Résultat 2: Renforcement des capacités				107.515	2%	0	0	22.260	64.905	20.350	
A 02 01	Former les responsables communaux	co-gestion	35.100			0	0	0	4.000	27.100	4.000	
A 02 02	Former les STD	co-gestion	33.775			0	0	0	18.260	15.515	0	
A 02 03	Former les organisations communautaires	co-gestion	13.940			0	0	0	0	13.940	0	
A 02 04	Favoriser une meilleure collaboration et mise en synergie	co-gestion	15.100			0	0	0	0	7.550	7.550	
A 02 05	Formation des acteurs du niveau régional	co-gestion	9.600			0	0	0	0	800	8.800	
A 03	Résultat 3: Fonds de Développement Communal et intercommunal				1.746.700	38%	0	0	418.700	838.700	488.700	
A 03 01	Fonds de Développement Communal	co-gestion	1.330.000			0	0	0	280.000	700.000	350.000	
A 03 02	Projets intercommunaux	co-gestion	150.000			0	0	0	50.000	50.000	50.000	
A 03 03	Appui technique Sécurité alimentaire - personnel	co-gestion	133.200			0	0	0	44.400	44.400	44.400	
A 03 04	Appui technique Maîtrise d'ouvrage	régie	104.100			0	0	0	34.700	34.700	34.700	
A 03 05	Appui technique - fonctionnement	co-gestion	28.800			0	0	0	9.600	9.600	9.600	
A 04	Résultat 4: Suivi, capitalisation et apprentissage				166.020	3%	0	0	61.340	65.340	39.340	
A 04 01	Système décentralisé de suivi	co-gestion	3.500			0	0	0	3.500	0	0	
A 04 02	Stimuler l'apprentissage	co-gestion	14.420			0	0	0	4.640	4.640	5.140	
A 04 03	Diffuser les expériences, outils et leçons	régie	37.500			0	0	0	9.000	16.500	12.000	
A 04 04	Appui technique - personnel	co-gestion	66.600			0	0	0	22.200	22.200	22.200	
A 04 05	Produire des modules de formation	régie	44.000			0	0	0	22.000	22.000	0	
A 05	Résultat 5: Appui spécifique augmentation revenus monétaires				748.000	16%	0	0	25.333	246.000	246.000	230.667
A 05 01	Collecte d'information et préparation	co-gestion	10.000					10.000				
A 05 02	Promotion d'initiatives productives	co-gestion	175.000						58.333	58.333	58.333	
A 05 03	Hydraulique et adduction d'eau potable	co-gestion	300.000						100.000	100.000	100.000	
A 05 04	Encadrement des groupements	Régie	125.000						41.667	41.667	41.667	
A 05 05	Assistants Techniques Nationaux	Co-gestion	138.000					15.333	46.000	46.000	30.667	
X	Réserve budgétaire (max 5% * total activités)				70.000	1%	0	0	0	10.000	20.000	40.000
X 01	Réserve budgétaire				70.000	1%	0	0	0	10.000	20.000	40.000
X 01 01	Réserve budgétaire COGESTION	co-gestion	35.000						5.000	10.000	20.000	
X 01 02	Réserve budgétaire REGIE	régie	35.000						5.000	10.000	20.000	
Z	Moyens généraux				1.780.505	37%	91.000	168.000	173.778	335.893	515.593	497.041
Z 01	Frais de personnel				1.498.720	31%	56.000	168.000	173.778	275.573	443.573	381.796
Z 01 01	Assistant technique - Co-responsable	régie	1.176.000			56.000	168.000	168.000	168.000	336.000	280.000	
Z 01 02	Responsable national	co-gestion	41.040			0	0	0	13.680	13.680	13.680	
Z 01 03	Administrateur comptable	régie	53.280			0	0	0	17.760	17.760	17.760	
Z 01 04	Equipe administration	co-gestion	59.040			0	0	0	19.680	19.680	19.680	
Z 01 05	Autres frais de personnel	co-gestion	117.360			0	0	0	39.120	39.120	39.120	
Z 01 06	Assistant Marchés Publics	co-gestion	52.000			0	0	5.778	17.333	17.333	11.556	
Z 02	Investissements				35.000	1%	35.000	0	0	0	0	0
Z 03	Frais de fonctionnement				159.960	3%	0	0	0	53.320	53.320	53.320
Z 03 01	Loyer du bureau	co-gestion	8.260						2.760	2.760	2.760	
Z 03 02	Services et frais de maintenance	co-gestion	36.000						12.000	12.000	12.000	
Z 03 03	Frais de fonctionnement des véhicules (4 véhicules)	co-gestion	61.200						20.400	20.400	20.400	
Z 03 04	Télécommunications	co-gestion	28.800						9.600	9.600	9.600	
Z 03 05	Fournitures de bureau	co-gestion	18.000						6.000	6.000	6.000	
Z 03 06	Frais financiers	co-gestion	180						60	60	60	
Z 03 07	Formation de l'équipe	co-gestion	7.500						2.500	2.500	2.500	
Z 04	Audit et Suivi et Evaluation				86.825	2%	0	0	0	6.200	18.700	61.925
Z 04 01	Evaluations	régie	25.725								25.725	
Z 04 02	Audit	régie	17.500								17.500	
Z 04 03	Organisation SMCL et CTS	régie	3.600						1.200	1.200	1.200	
Z 04 04	Consultance externe (national)	co-gestion	4.000						2.000	2.000	2.000	
Z 04 05	Consultance externe (international)	régie	21.000							10.500	10.500	
Z 04 06	Backstopping CTB	régie	15.000						5.000	5.000	5.000	
TOTAL					4.800.000		91.000	206.400	248.311	891.213	1.533.358	1.107.051
				REGIE	1.567.705		91.000	168.000	168.000	262.660	453.660	424.385
				COGESTION	3.232.295		0	38.400	80.311	628.553	1.079.698	682.666